

PROTOCOLE D'ADMISSION EN DISPOSITIF ELEVES À HAUT POTENTIEL (EHP)

RENTREE 2021

Le dispositif EHP est un dispositif à effectif limité qui scolarise dans une classe ordinaire, entre 5 et 6 élèves à haut potentiel et en risque de décrochage. La classe bénéficie d'une pédagogie adaptée.

Deux établissements scolaires du département accueillent ce dispositif :

- les collèges Jules Vallès à Fontaine et Robert Doisneau à l'Isle d'Abeau.

Critères d'admission

La précocité doit être avérée. La famille fournit les résultats des tests réalisés au préalable par :

- un psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)
- un psychologue libéral.

Protocole

1. Constitution et envoi du dossier à la DSDEN de l'Isère, à la division des élèves

Le dossier complet doit être adressé dès que possible par la direction de l'école uniquement par voie postale et au plus tard le 9 avril 2021

Le dossier est composé de :

- la fiche de renseignements « admission en dispositif pour les élèves à haut potentiel » annexe 2
- un courrier des représentants légaux motivant la demande
- l'avis motivé de la direction de l'école
- les éléments d'information sur le parcours scolaire de l'élève, en particulier le livret de compétence
- sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire, les éléments d'ordre médical et psychologique, dont les conclusions du dernier test établissant le diagnostic de haut potentiel

2. Avis du médecin, conseiller technique auprès de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) :

- la famille prend rendez-vous avec le médecin conseiller technique (voir coordonnées à la fin du document)
- l'entretien conduit en présence des représentants légaux et de l'élève se déroulera soit au collège Jules Vallès, soit au collège Robert Doisneau
- le médecin scolaire émet un avis sur la candidature

3. Avis du collège :

- la famille prend rendez-vous au collège pour un entretien avec le chef d'établissement et le professeur référent EHP
- l'entretien devra impérativement avoir lieu **avant le 19 mai 2021**

4. Décision de la commission de synthèse (DSDEN et direction de l'établissement)

- elle se réunira **le 26 mai 2021 en distanciel**
- elle propose la liste des élèves admis dans chaque dispositif, dans la limite des capacités d'accueil
- l'IA-DASEN arrêtera la liste définitive des élèves admis dans chacun des dispositifs
- en cas de refus, les familles seront informées par courrier de la décision de l'IA-DASEN

5. Inscription au collège des élèves admis

Pour les élèves relevant du secteur du collège

- l'inscription dans le dispositif sera effective après l'inscription au collège
- l'inscription sera validée après réception de la notification d'affectation transmise par le collège (rappel : les résultats de l'affectation des élèves de 6^{ème} seront connus mi-juin 2021)

Pour les élèves ne relevant pas du secteur du collège

- sur Affelnet 6^{ème}, l'affectation sera effectuée manuellement par la division des élèves.

6. Liste et coordonnées des différents acteurs

DSDEN de l'Isère

Division des élèves

1 rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble cedex 1
Ce.38i-del@ac-grenoble.fr

DSDEN de l'Isère

Docteur Florence BORGHESE

Médecin, conseiller technique auprès de l'IA-DASEN
Service de la promotion de la santé en faveur des élèves
1 rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble cedex 1
Téléphone 04 76 74 78 82
Courriel ce.dsden38-sante@ac-grenoble.fr

Collège Jules Vallès

11 rue Léon Pinel
BP 105
38602 Fontaine cedex
Téléphone 04 76 26 65 46
Courriel ce.0380356f@ac-grenoble.fr

Collège Robert Doisneau

33 bd de Fondbonnière
BP 28
38080 L'Isle d'Abeau
Téléphone 04 74 27 68 20
Courriel ce.0383056r@ac-grenoble.fr